

compagnies et une exploitation différée de nos ressources seraient plus logiques. Je ne saurais le dire car je ne le sais pas, mais j'ai l'impression que ce pourrait être dans l'intérêt du Canada de chercher à acquérir à brève échéance du change étranger supplémentaire et d'employer une partie du produit pour accroître la participation des Canadiens au contrôle de la gestion et à la direction de leur avenir industriel. Mais il faudrait que les renseignements soient disponibles afin que toute la question puisse être examinée objectivement et que l'on puisse prendre des décisions rationnelles, au lieu de s'en tenir à des décisions fragmentaires ou subjectives.

J'espère que le gouvernement va user de ses bons offices pour s'orienter dans ce sens et obtenir ces renseignements, car on ne nous a pas fixé jusqu'à présent de buts bien précis qui permettraient au gouvernement, j'en suis sûr, d'appliquer cette loi comme il le voudrait. Nous devrions avoir des objectifs bien déterminés. Nous devrions disposer d'une sorte de stratégie industrielle. Je sais que la préparation d'un plan d'ensemble n'est pas toujours possible et que les ministres du commerce qui se sont succédés en sont venus à la conclusion qu'il était impossible d'établir des règlements immuables, et je ne dirai pas le contraire. Il serait difficile, je pense, d'énumérer dans un seul document les objectifs pour tous les secteurs et de telle façon qu'il resterait très peu de place pour les négociations ou les discussions, mais je pense que l'on pourrait nous fixer des objectifs beaucoup plus précis qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

S'il était présent, je suis certain que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) reconnaîtrait, sinon publiquement, tout au moins en privé et en son for intérieur, que nous n'avons pas encore réussi à répondre à la nécessité d'établir des objectifs nationaux de façon à ce que le chef d'entreprise, le contribuable et l'électeur canadiens moyens puissent dire: cela est sensé, nous savons au moins ce que le gouvernement cherche à faire et nous sommes donc à même de participer de façon plus concrète à la réalisation de ces objectifs.

Aussi, j'espère que ces études seront effectuées au plus tôt et qu'en fonction de leurs résultats et du dialogue qui s'ensuivra, il sera possible, une fois ces études terminées, de mettre au point une stratégie industrielle mieux définie ou, si vous préférez, une série d'objectifs industriels mieux définis pour notre pays, objectifs qui seront clairement exposés de façon à être bien compris par tous car, dans la situation actuelle, l'absence de stratégie réelle empêche de prendre des décisions de bon sens.

Même avec une série d'objectifs clairement définis, le gouvernement, comme l'a déclaré aujourd'hui le ministre en présentant ce projet de loi, doit agir avec discernement dans ce domaine. En plus de pouvoir être utilisée explicitement dans certains cas, la loi a une autre valeur que l'on doit reconnaître à savoir le pouvoir qu'elle donne au gouvernement du Canada d'avoir recours, dans certains cas, à la persuasion morale, afin d'obtenir les mêmes résultats sans vraiment adopter de règlement. Je sais que d'ordinaire, les fournisseurs canadiens accordent la priorité à leurs clients canadiens, mais je sais également que dans certains cas, les prix à l'exportation sont élevés et que la tentation est grande d'essayer de profiter des marchés d'exportation. Dans cette mêlée, il peut arriver que les besoins canadiens soient négligés à court terme.

Cela s'est produit au début de l'année lorsque nos petits journaux indépendants se sont trouvés avoir des approvisionnements de papier journal suffisants. Je crois que c'est un exemple parfait de la force de persuasion morale à

#### *Licences d'exportation et d'importation—Loi*

laquelle le ministre a recours dans un cas où c'était sans doute la meilleure solution, en disant tout simplement à l'industrie, sans lui dire exactement comment faire, que le gouvernement espérait qu'elle veillerait à donner la priorité aux besoins des consommateurs canadiens, et qu'il s'attendait à ce que qu'elle s'y engage. A mon avis, c'est une utilisation légitime de l'autorité du gouvernement, mais il a la responsabilité de veiller à ce que les utilisateurs canadiens de matériaux puissent d'abord satisfaire leurs besoins. Peut-être que ces mesures permettront un peu mieux au gouvernement de veiller à ce que les besoins des producteurs canadiens et des divers secteurs de l'industrie canadienne soient satisfaits sans qu'il soit nécessaire d'établir un grand nombre de règlements.

Pour ce qui est de l'agriculture, si la modification à la loi vise à remplir l'engagement du discours du trône, bien entendu elle est loin d'y arriver. Je dirais même qu'elle est à plus d'un mille du but. Elle ne s'applique qu'aux produits qui tombent sous le coup de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Comme le ministre l'a indiqué, ces produits sont en nombre très restreint et, sauf erreur, ils se limitent aux œufs et à la volaille. J'espère que cette modification ne servira jamais à faire pression sur les exploitants agricoles du Canada pour élargir la portée de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. A mon avis, ce serait un abus de pouvoir et je mets en garde le gouvernement pour qu'il n'agisse pas de la sorte.

Les agriculteurs de notre pays veulent un commerce équitable, et je sais que dans beaucoup de cas, comme pour les petits fruits par exemple, des difficultés surgissent souvent parce que des agriculteurs canadiens sont menacés par l'importation de grandes quantités de fruits des États-Unis qui viennent à la fin de la saison des récoltes aux États-Unis. En pareils cas, malheureusement, les agriculteurs canadiens ont souvent constaté que les mesures adoptées par le gouvernement étaient insuffisantes et venaient trop tard.

Je me souviens bien de mes premières réunions au cabinet ministériel, il y a bien des années, quand les producteurs de fraises de mon comté natal de Norfolk étaient ainsi menacés. La saison commençait à peine au Canada. A cette époque, en temps normal, les producteurs de fraises du Canada commencent à demander des prix raisonnables pour les premières récoltes. De fait, le marché était inondé par des produits importés des États-Unis où c'était la fin de la saison de production. Cela empêchait les producteurs canadiens d'avoir leur juste part du marché intérieur. Ce genre de problème revient périodiquement pour ce qui est des cerises et des autres récoltes agricoles. Il est inévitable qu'on se plaigne alors du fait que le gouvernement n'agit pas assez rapidement.

● (1630)

J'espère que le gouvernement apprendra à répondre efficacement à cette demande légitime des agriculteurs du Canada et n'en profitera pas pour exercer des pressions directes ou indirectes afin d'étendre la portée de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme plus que ne l'exigent ou ne le voudraient les agriculteurs eux-mêmes. De fait, ceux-ci ne devraient pas être soumis à des pressions subtiles du gouvernement ou de la Fonction publique qui peut avoir sa propre façon d'envisager les choses.